



Direction départementale
des territoires

Service Prévention des Risques

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2018-11-28-004
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2018-11-28-004
portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'inondation
de la commune de Vion

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-10-2 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants, concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2018-11-28-004 en date du 28 novembre 2018 portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de Vion

CONSIDERANT une erreur de nom de commune à l'article 3 de l'arrêté d'approbation. Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de Vion doit être tenu à la disposition du public à la mairie de Vion et non à la commune d'Arras.

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de l'Ardèche,

ARRÊTE :

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté d'approbation du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la commune de Vion est modifié comme suit :

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Vion,
- à la Communauté d'agglomération Arche Agglo ;
- à la Préfecture de l'Ardèche.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche, le maire de la commune de Vion, le président de la Communauté d'agglomération Arche Agglo, le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas le 11 JAN. 2019

Le Préfet

Françoise SOULIMAN